

de la civilisation européenne, conservateurs de la science et des arts, fondateurs, protecteurs nés de la liberté civile, destructeurs de l'esclavage, ennemis du despotisme, infatigables soutiens de la souveraineté, bienfaiteurs du genre humain! Si quelquefois ils ont prouvé qu'ils étaient des hommes, *si quid illis humanitas acciderit*, ces moments furent courts. Un vaisseau qui fend les ondes laisse moins de traces de son passage, et nul trône de l'univers ne porta jamais autant de sagesse, de science et de vérité<sup>1</sup> »

« Sainte Église romaine, Mère des Églises et Mère de tous les fidèles, dit Bossuet, Église choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité : nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Église romaine, puissé-je m'oublier moi-même! Que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets pas au commencement de tous mes cantiques de réjouissance<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> DE MAISTRE, *Du Pape*, à la fin. — <sup>2</sup> BOSSUET, *Sermon sur l'unité de l'Église*.

FIN

## TABLE DES MATIÈRES

### TROISIÈME PARTIE. — L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST

PRÉAMBULE . . . . . 1

#### SECTION I. — RECHERCHE DE LA VÉRITABLE ÉGLISE

CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Notion de l'Église. — 1. Noms de l'Église dans les Livres saints. Figures. Métaphores. Paraboles et allégories. — 2. Définitions de l'Église. Étymologie du mot *Église*. Acception de ce mot chez les auteurs sacrés et ecclésiastiques. Définitions diverses de l'Église. Fausses notions de l'Église . . . 4

CHAPITRE II. — Institution de l'Église. — 1. Jésus-Christ a fondé une Église. Théorie rationaliste. Le dogme catholique. Preuves de l'institution divine de l'Église : preuve tirée de l'Écriture sainte; preuve tirée de la Tradition; preuves de raison théologique. Objections. — 2. L'Église est une société surnaturelle. La fin, principe de la distinction des sociétés. La fin de l'Église est une fin surnaturelle. L'Église, société surnaturelle. Distinction de l'Église et de la société civile. — 3. L'Église est une société parfaite. Conditions d'une société parfaite. Le césarisme. La doctrine catholique sur l'Église. Preuves de cette doctrine : preuve tirée de la nature de l'Église; preuve tirée de la volonté de Jésus-Christ; preuve tirée de la conduite des Apôtres et de leurs successeurs. Objections . . . . . 16

CHAPITRE III. — Propriétés de l'Église. — 1. Visibilité de l'Église. Erreur des protestants. Doctrine catholique. Preuves de la visibilité de l'Église : preuve tirée de l'Écriture sainte; preuve tirée du témoignage des Pères; preuves de raison théologique. Objections. — 2. Perpétuité de l'Église. Notion de la perpétuité de l'Église. Adversaires de la perpétuité de l'Église. Preuves de la perpétuité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture; preuve tirée de la Tradition; preuves de raison théologique. Objections. — 3. Indéfectibilité de l'Église. Notion de l'indéfectibilité de l'Église. Erreurs des protestants. Preuves de l'indéfectibilité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture; preuve tirée de la Tradition; preuves de raison théologique. Objections. — 4. Infaillibilité de l'Église. Notion de l'infailibilité de l'Église. Système protestant; fausseté de ce système. Preuves de l'infailibilité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture; preuve tirée de la Tradition; preuves de raison. Objections. . . . 38

CHAPITRE IV. — Nécessité d'appartenir à l'Église pour être sauvé. — 1. L'indifférentisme ecclésiastique. — 2. Doctrine catholique sur la nécessité d'appartenir à l'Église. Preuves de cette doctrine : nécessité de moyen d'appartenir à l'âme; nécessité de précepte d'appartenir au corps. — 3. Condamnation de l'indifférentisme. — 4. Objection. . . . . 74

CHAPITRE V. — Caractères de l'Église. — 1. Notions préliminaires. Nécessité et qualités des marques auxquelles on reconnaît la vraie Église. Caractères assignés par les sectes protestantes; leur insuffisance. Caractère assigné par les sectes grecques; son insuffisance. Caractères assignés par la doctrine catholique; ils ont les qualités requises. — 2. Unité de l'Église. Théorie des protestants; des Grecs schismatiques; des anglicans puseyistes. Doctrine catholique. — Preuves de l'unité de l'Église : 1<sup>o</sup> Unité de communion. Preuve tirée de l'Écriture sainte; de la Tradition. Principe de l'unité de communion. Ceux qui sont hors de cette unité. 2<sup>o</sup> Unité de foi. Preuve tirée de l'Écriture sainte; de la Tradition; de raison théologique. Principe de l'unité de foi. Ceux qui sont hors de cette unité. — Fausseté des théories anticatholiques sur l'unité de l'Église : fausseté de la théorie protestante; de la théorie grecque et de la théorie puseyste. L'unité est exclusivement propre à la véritable Église. Objections. — 3. Sainteté de l'Église. Erreurs des protestants. Doctrine catholique. Preuves de la sainteté de l'Église : sainteté de droit; sainteté de fait. La sainteté est exclusivement propre à la véritable Église. — 4. Catholicité de l'Église. Erreur des protestants. Doctrine catholique. Preuves de la catholicité de l'Église : catholicité de droit; catholicité de fait. Objections. — 5. Apostolicité de l'Église. Erreurs des protestants. Erreur des Grecs schismatiques. Doctrine catholique. Preuves de l'apostolicité de l'Église. Impossibilité d'une mission divine extraordinaire. L'apostolicité est exclusivement propre à la véritable Église. — 6. Conclusion . . . . . 82

CHAPITRE VI. — Application des caractères de l'Église aux sectes protestantes. — 1. Origine des sectes protestantes. Principales sectes : le luthéranisme; l'anabaptisme; l'anglicanisme; le calvinisme; le socinianisme. Absence de mission divine chez les réformateurs. — 2. Absence d'unité dans le protestantisme. Absence de l'unité de droit; absence de l'unité de fait : unité de communion, unité de foi. — 3. Absence de sainteté dans le protestantisme. Absence de la sainteté de droit; de la sainteté de fait. — 4. Absence de la catholicité dans le protestantisme. Absence de la catholicité de droit; de la catholicité de fait. — 5. Absence d'apostolicité dans le protestantisme. Absence de l'apostolicité d'origine; de doctrine; de ministère. — 6. Objections. . . . . 117

CHAPITRE VII. — Application des caractères de l'Église aux sectes grecques. — 1. Origine des sectes grecques. Quelles sont ces sectes. Le schisme de Constantinople. Le schisme russe. — 2. Absence d'unité dans les sectes grecques : de l'unité de droit; de l'unité de fait. — 3. Absence de sainteté : de la sainteté de droit; de la sainteté de fait. — 4. Absence de la catholicité : de la catholicité de droit; de la catholicité de fait. — 5. Absence de l'apostolicité : de l'apostolicité de doctrine; de l'apostolicité de ministère. . . . . 144

CHAPITRE VIII. — Application des caractères de l'Église de Jésus-Christ à l'Église romaine. — 1. Unité de l'Église romaine. Unité de droit. Unité de fait : unité de communion; unité de foi. Objections contre l'unité de l'Église. — 2. Sainteté de l'Église romaine. Sainteté de droit; sainteté de fait. Objections contre la sainteté de droit. Objections contre la sainteté de fait : croisades

contre les musulmans; contre les albigeois et les hussites; la Saint-Barthélemy; persécutions de Louis XIV contre les protestants. — 3. Catholicité de l'Église romaine. Catholicité de droit; catholicité de fait. Objections. — 4. Apostolicité de l'Église romaine. Apostolicité d'origine; apostolicité de doctrine; apostolicité de ministère. Objections. — 5. Conclusion. . . . . 153

## SECTION II. — CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

CHAPITRE IX. — Du Siège de l'autorité ecclésiastique. — 1. De l'autorité de saint Pierre et des Apôtres. 1<sup>o</sup> Autorité de saint Pierre. Erreurs des hérétiques. Doctrine catholique. Preuves de l'autorité de saint Pierre : preuves tirées de la sainte Écriture; preuves tirées de la Tradition. Objections. 2<sup>o</sup> Autorité des Apôtres : autorité du collège apostolique; de chaque Apôtre pris individuellement. — 2. Perpétuité de l'autorité de saint Pierre et des Apôtres. 1<sup>o</sup> Perpétuité de l'autorité de saint Pierre. Preuves tirées de la sainte Écriture; de la Tradition; de la raison théologique. 2<sup>o</sup> Perpétuité de l'autorité des Apôtres : du collège apostolique; de chaque Apôtre pris individuellement. — 3. Les successeurs de saint Pierre et des Apôtres. 1<sup>o</sup> Le successeur de saint Pierre. Le Pontife romain est ce successeur. Preuves : argument de prescription; preuve tirée de la Tradition. Objection. Pourquoi le Pontife romain est le successeur de saint Pierre. Objections. Le Pontife romain sera toujours le successeur de saint Pierre. Preuves tirées des définitions de la foi; de la Tradition; de l'histoire; de la raison. 2<sup>o</sup> Les successeurs des Apôtres. Ce sont les évêques. Comment les évêques succèdent aux Apôtres. — 4. Autorité du Pontife romain et des Apôtres. 1<sup>o</sup> Autorité du Pontife romain. Preuves tirées de la Tradition; de l'histoire ecclésiastique; de l'argument de prescription. Objections. Conclusion. 2<sup>o</sup> Autorité des évêques. Autorité de chacun d'eux pris individuellement. Preuves. Remarques. Autorité du corps épiscopal dispersé. Preuves. Autorité du corps épiscopal réuni en concile. Les conciles et leurs conditions; leur autorité. — 5. Erreurs relatives au siège de l'autorité ecclésiastique. *Démocratisme*; objections. Césarisme; objection. Presbytérianisme. Épiscopalisme. Conclusion. 200

CHAPITRE X. — Nature de l'autorité ecclésiastique. — I. *Indépendance de l'autorité du Pontife romain.* — 1. L'autorité du Pontife romain ne dérive d'aucune autre. Erreur gallicane. Doctrine catholique. Ses conséquences. — 2. L'autorité du Pontife romain n'est pas soumise à l'autorité civile. Indépendance de l'autorité du Pape. Indépendance de sa personne. Immunités ecclésiastiques; objections; pouvoir temporel de la papauté; objections. — 3. L'autorité du Pontife romain n'est pas soumise à celle du corps épiscopal. Indépendance de sa juridiction; objection. Indépendance de son magistère doctrinal. Remarques sur le décret d'infailibilité; nature de l'infailibilité pontificale; preuves de cette infailibilité; objections. Indépendance de la personne du Pontife romain. — II. *Toute puissance dans l'Église dépend du Pontife romain.* — 1. Subordination dans l'Église de la puissance civile à l'autorité du Pape. Le libéralisme. Juridiction du Pape sur le temporel des sociétés civiles; preuves; objections. Le pouvoir civil est tenu de protéger et d'aider l'Église. L'État ne doit pas se séparer de l'Église : la séparation absolue est contraire à la Tradition catholique; à la saine raison; à la pratique universelle; objections. Les libertés

modernes n'imposent pas à l'État la nécessité de se séparer de l'Église : les libertés modernes ne sont pas absolument nécessaires; elles ne sont pas par elles-mêmes et absolument quelque chose de bon; elles ne doivent pas être pleinement admises et gardées définitivement; tolérance des libertés modernes; objections. — 2. Subordination du pouvoir épiscopal au Pontife romain. Subordination de chaque évêque. Subordination du corps épiscopal. Tout pouvoir dans l'Église tire son origine du pouvoir pontifical. . . . . 267

CHAPITRE XI. — **Les sujets de l'autorité ecclésiastique.** — 1. Les sujets du Pontife romain. Ce sont tous les baptisés. L'autorité du Pape sur eux est une autorité ordinaire et immédiate. — Les sujets des évêques. . . . . 353

CHAPITRE XII. — **Objet de l'autorité ecclésiastique.** — 1. Magistère doctrinal de l'Église. Objet de ce magistère. Objections. — Les écoles. Droits de l'Église dans l'enseignement. Objections. — 2. Discipline morale de l'Église. Objet de cette discipline. Principaux droits du Pontife romain sur cette matière. — 3. Ministère sacerdotal de l'Église. — 4. Organisation sociale de l'Église. Organisation personnelle. Organisation territoriale. — 5. Patrimoine temporel de l'Église. Droit de propriété de l'Église. Droits de l'Église aux subventions des fidèles et de la société civile. Principaux droits du Pape sur les biens temporels de l'Église. Objections. . . . . 357

CHAPITRE XIII. — **Mode d'exercice de l'autorité ecclésiastique.** — 1. Mode d'exercice du pouvoir de juridiction. Pouvoirs par lesquels l'Église exerce sa juridiction. Légitimité de ces pouvoirs. Objections. — 2. Mode d'exercice du magistère doctrinal. Comment l'Église enseigne. Comment l'Église procède dans ses définitions. . . . . 389

CHAPITRE XIV. — **Rapports de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile.** — 1. Union de l'Église et de l'État. Union morale. Union concordataire. — 2. État d'hostilité contre l'Église. . . . . 399

### SECTION III. — LES SOURCES THÉOLOGIQUES

CHAPITRE XV. — **De la sainte Écriture.** — 1. Inspiration de la sainte Écriture. Le fait de l'inspiration : erreurs à ce sujet; doctrine catholique; preuves de cette doctrine. Nature de l'inspiration. Étendue de l'inspiration : erreurs à ce sujet; doctrine catholique; preuves de cette doctrine; objections. — 2. Canon des saintes Écritures. Définition du canon des Écritures. Critérium de la canonicité. Décrets de l'Église sur le canon des Écritures. — 3. Authenticité de la Vulgate. Authenticité d'un écrit. Éditions de l'Écriture en usage avant le concile de Trente. Décret du concile de Trente sur l'authenticité de la Vulgate. — 4. Interprétation de la sainte Écriture. Différents sens de l'Écriture sainte : sens littéral propre et figuré; sens typique prophétique, moral, analogique; sens accommodative. Règles d'interprétation : règles générales; règles particulières du sens littéral; règles particulières du sens typique; règles particulières du sens accommodative. — 5. Lecture de la Bible. Cette lecture n'est pas nécessaire au salut. L'Église n'éloigne point les fidèles de la lecture de la Bible. — 6. Objections scientifiques contre la Bible. Principes de solution des diffi-

cultés : principes généraux; principes spéciaux pour les difficultés scientifiques; pour les difficultés historiques. Objections tirées de la géologie. Objections tirées de l'astronomie. Objections tirées de la biologie : sur l'origine de la vie; sur l'origine des espèces. Objections tirées de l'anthropologie : sur l'origine de l'homme; sur l'unité de l'espèce humaine; sur l'antiquité de l'homme. . . 407

CHAPITRE XVI. — **De la Tradition.** — 1. Notion de la Tradition. La Tradition en général : définition et division. La Tradition divine. — 2. Existence et autorité de la Tradition. Son existence : erreur des protestants; preuves de l'existence de la Tradition. Objections. Autorité de la Tradition. — 3. Manifestations de la Tradition. Les symboles et les professions de foi. Les sentences doctrinales. La pratique des Églises. Les écrits des saints Pères. Les écrits des théologiens. Les Actes des martyrs. Les écrits des hérétiques. L'histoire ecclésiastique. Les monuments. Le sentiment du peuple chrétien. — 4. Usage de la Tradition. Son usage dans l'éducation des fidèles. Son usage dans la réfutation des hérétiques. Méthode de discussion. Argument de prescription : démonstration négative; démonstration positive. . . . . 485

CHAPITRE XVII. — **De la raison naturelle en théologie.** — 1. Usage de la raison naturelle en théologie. Son rôle dans la dogmatique préliminaire; dans la théologie dogmatique; dans la théologie morale. Son rôle dans la défense de la foi catholique. — 2. Abus de la raison en théologie : ses écarts tendant à détruire l'unité de dogme, de sens et d'opinion. . . . . 509